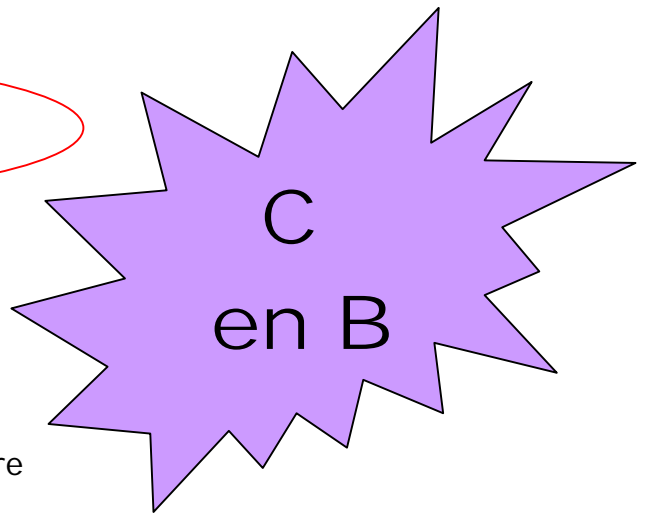


Promotions 2004



○ Conditions statutaires

- Avoir au moins 9 ans de service au 31 décembre

○ Conditions de fait 2004

- Avoir 38 ans au 31 12 2004
- Et avoir 5 ans d'ancienneté dans le grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe

○ Promouvables statutaires : **4207**

○ Promouvables de fait : **2801**

- ## ○ Nombres de promotions : **123** (2,93% des agents promouvables statutaires et 4,39% des agents promouvables de fait)
- dont **62** au titre du concours de contrôleurs
 - et **61** au choix par liste d'aptitude (soit 2,17% des promouvables de fait et 1,45% des promouvables statutaires)

A chaque CAP, les élus SUD CENTRALE dénonce le nombre ridiculement bas de postes offerts à la promotion ainsi que les critères subjectifs et variables employés par les directions pour sélectionner les agents. C'est pour cette raison que SUD met en avant le critère d'ancienneté seul capable d'assurer un déroulement de carrière sans blocage et à l'abri du favoritisme et de l'arbitraire.

SUD CENTRALE réclame également l'instauration d'un contingent de postes supplémentaires pour améliorer les fins de carrière par des promotions dites « coup de chapeau ». Cette demande prend toute sa signification avec la réforme des retraites qui va attaquer le pouvoir d'achats des agents retraités, notamment des femmes, majoritaires dans ce corps !

Cf déclaration liminaire de SUD en Cap du 19 octobre 2004